



**Rapport de minorité au Conseil communal de Villeneuve
de la Commission ad hoc chargée de l'étude du
préavis n° 10/2024**

Présidente : SEYDOUX Aurore
Rapporteur : PASTORE Alexandre
Membres : BAUMANN André
DEVOS Vincent
BORLOZ Patrick

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 22 septembre, les habitants de Veytaux se prononceront pour ou contre une fusion avec la Commune de Montreux. En cas de refus, c'est le statu quo. En cas d'acceptation, plusieurs formules sont possibles, y compris le rattachement de la partie forestière de Veytaux avec celle de Montreux. Ceci entraînerait la disparition du triage Villeneuve-Veytaux, avec comme résultat que l'équipe de Villeneuve se retrouverait seule entre deux mastodontes, celui de Montreux d'un côté et le Groupement forestier des Agittes de l'autre.

Il est prématuré de voter un crédit de construction pour une structure qui ne peut pas être dimensionnée précisément à l'heure actuelle étant donné que le triage forestier risque d'être réduit à une simple équipe.

A la veille d'un événement qui pourrait avoir des conséquences organisationnelles et financières les plus importantes depuis les 20 dernières années, la prudence est d'attendre les résultats de la votation.

Par ailleurs, si au final, Villeneuve se retrouve seule, il faudra évaluer les besoins et tâches de la nouvelle équipe et surtout maîtriser les coûts ! Le moment sera alors venu de se poser la question d'un nouveau dépôt forestier.

Pour rappel,

1. Là, où d'autres entités s'autofinancent, l'équipe forestière de Villeneuve coûte 200'000 à 300'000.- par année. Ce n'est pas normal ! Que les forêts ne rapportent pas, c'est une chose mais elles ne doivent rien coûter à la collectivité ! On ne va pas encore rajouter plus d'un million de dettes pour construire un dépôt qui n'aura aucun impact pour le bien-commun des Villeneuvois.

2. Le Groupement forestier des Agittes pourrait accueillir l'équipe forestière de Villeneuve sans construction supplémentaire.

3. L'absence de données chiffrées et de scénarios budgétaires liés aux différentes options présentées plus haut, tels que demandés par le Conseil communal dans un précédent postulat auquel la Municipalité n'a pas voulu donner suite, nous met dans l'incapacité d'évaluer la pertinence d'un tel investissement.

Dans l'immédiat et dans l'attente du résultat de la votation de fusion Veytaux-Montreux, je vous propose de refuser le préavis no 10/2024.

Au nom de la Commission ad hoc :

Villeneuve, le 29 août 2024

Le rapporteur :



Alexandre PASTORE